Les systèmes d'aide à la conduite (ADAS) et leur calibrage dans l'activité vitrage (VL)

Présentiel

Public

• Tout intervenant effectuant des opérations de remplacement de pare-brise sur véhicules légers ou utilitaires équipés de systèmes d'aide à la conduite (ADAS)

Prérequis

• Aucun

Durée

14.00 Heures **2** Jours

Effectif

De 2 à 8 Personnes

Objectifs de la formation

- Identifier les différentes technologies d'aide à la conduite et leurs éléments constitutifs
- Intervenir sur un système ADAS lors d'opérations mécaniques ou de carrosserie, quelque-soit le véhicule
- réaliser les opérations de calibrage de caméras sur véhicules légers ou utilitaires équipés d'ADAS, dans le respect des préconisations du constructeur

Contenu pédagogique

LA THÉORIE (en salle)

• ***Introduction***
Qu'est-ce qu'un ADAS / Les différents niveaux d'ADAS / Raison d'être / La réglementation / Responsabilités

• ***Les éléments constitutifs***
Le radar longue distance / Le radar courte et moyenne portée / Les capteurs à ultrason / Le LIDAR / Les caméras / La gestion électronique / Les commandes au volant / Configuration via l'écran de navigation / Synoptique
rem : le principe de fonctionnement, la méthode de calibrage utilisée et les interventions sur véhicule nécessitant un calibrage sont détaillés pour chaque capteur

• ***Déverrouillage passerelle***
La passerelle de sécurité (Security Gateway) / Accréditation SERMI / Déverrouillage passerelle avec un outil de diagnostic multimarques

• ***Géométrie des trains roulants***
Rôles de la géométrie / Les unités de mesures/ / Les axes de géométrie / Les angles de géométrie / Chassimétrie

• ***Les différentes méthodes de calibrage***
Généralités / Calibrage en statique / Calibrage en dynamique
rem : L'outillage nécessaire, les prérequis, la procédure de calibrage et le contrôle final sont détaillés pour chaque méthode

LA PRATIQUE (en salle ou en atelier)

• ***La technologie ADAS***
Identification des noms, des abréviations et des rôles des différents systèmes d'aide à la conduite / Les zones de détection

• ***Les éléments constitutifs***
Localisation et identification des composants

• ***Calibrage des caméras avant et arrière***
Généralités / Contrôle de la position et de l'état de la caméra / Mise en assiette du véhicule et calibrage en statique d'une caméra avant et arrière avec des cibles multimarques / Calibrage en dynamique d'une caméra avant / Contrôle de paramètres avec un outil de diagnostic multimarques

• ***Activation - désactivation des systèmes d'aide à la conduite***

Modalités d'accès à la formation

• Plan de formation

Modalités et méthodes

• Formation présentielle
• Pédagogie active et participative, alternance d'exercices en salle et de mises en situation pratique à l'atelier

Compétences du formateur

• Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation
• Double compétence technique et pédagogique

Moyens pédagogiques

• Diaporama d'animation
• Fourniture d'un support de cours comprenant également les travaux pratiques
• Matériel et pièces pédagogiques
• Outils de diagnostic multimarques
• Outils de réglage et de calibrage de caméras

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

• Questionnaire individuel d'évaluation des connaissances réalisé en début de stage
• Questionnaire individuel d'évaluation des acquis réalisé en fin de stage

Modalités d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

• Questionnaire individuel d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

Formalisation à l'issue de la formation

• Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire
• Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO

Personnnes en situation de handicap

• L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH).
• Pour toute information, contactez notre référent handicap

Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation

• Le jour du stage, le stagiaire devra se munir :
- d'une pièce d'identité
- de sa convocation de stage
- de vêtements de travail
- de chaussures de sécurité
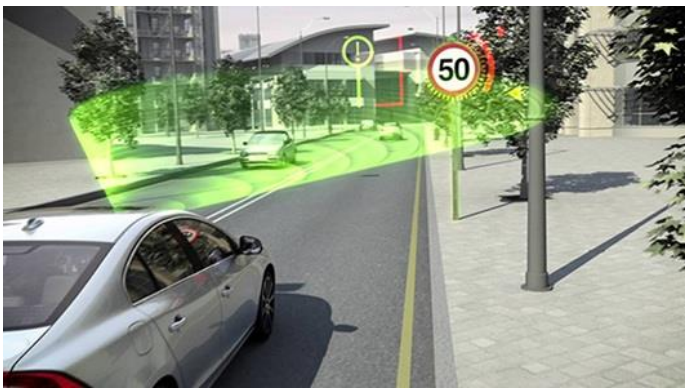
Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6313-1 du code du travail